



Direction de l'Action sociale de l'Enfance et de la Santé
Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives
Direction des Finances et des Achats.

2015 DASES 236G Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Département de Paris assure la gestion directe de 14 établissements publics de l'aide sociale à l'enfance chargés de l'hébergement et de l'accompagnement éducatif de jeunes âgés de quelques jours à 21 ans et de jeunes mères en difficulté.

Cette offre d'accueil est financée par le biais d'un budget annexe à celui du Département. Elle est complétée de l'offre d'accueil en établissements associatifs ou en familles d'accueil.

En 2014, le dispositif est composé de 14 établissements répartis sur 16 sites et comprenant les services suivants :

- un centre d'accueil d'urgence assurant l'accueil de jeunes de 0 à 18 ans (Maison d'accueil de l'enfance E. ROOSEVELT),
- 3 centres maternels chargés de l'hébergement et de l'accompagnement de jeunes mères isolées avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans ;
- 3 pouponnières accueillant des enfants de moins de 3 ans ;
- 6 foyers pour enfants et pour adolescents ;
- 5 centres éducatifs et de formation professionnelle et un centre d'orientation scolaire et professionnelle pour adolescents.

Ces établissements sont situés à Paris, en Ile de France (en petite et grande couronne) et en province.

Le dispositif permet en 2014 de prendre en charge 987 jeunes encadrés par 1 096,3 agents (statut titre IV de la fonction publique). Le budget annuel de fonctionnement voté en 2014 pour ces 14 établissements est de 68,7 millions d'euros après le vote de la décision modificative n°1.

Ces établissements sont financés sur le mode du prix de journée. Leur budget se présente sous la forme d'un budget d'établissement social au sens de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (nomenclature comptable M22). Les prix de journée des établissements dépendent du nombre prévisionnel de journées pouvant être facturées aux départements « placeurs ». L'activité des établissements est exprimée par un taux mettant en relation la capacité et le nombre de jours de fonctionnement. Pour chaque établissement, un objectif d'activité est fixé chaque année ; l'accueil des jeunes parisiens est prioritaire.

La synthèse des budgets des 14 établissements de l'aide sociale à l'enfance constitue le budget annexe au budget du Département. Il vous est présenté sous le cadre défini par le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux.

Par délibération 2013 DASES 555 G - 2013 DF 27G des 16 et 17 décembre 2013, le Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, a arrêté en dépenses et en recettes les montants prévisionnels des sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2014 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance, tenu en M22.

Le budget a été ajusté par le budget supplémentaire 2014 DASES 1090 G DF des 07 et 08 juillet 2014 et par une décision modificative 2014 DASES 1317G des 17, 18 et 19 novembre 2014. Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver le compte administratif du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance et le compte de gestion pour 2014.

A. STRUCTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Après approbation du budget supplémentaire et de la décision modificative n°1, les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes ont été arrêtées aux montants suivants :

Fonctionnement (DM1 2014)	Charges	Produits
Groupe 1 : dépenses d'exploitation	8 600 537€	
Groupe 2 : dépenses de personnel	46 836 056€	
Groupe 3 : dépenses de structure	13 264 570€	
Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés		64 874 482€
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		718 285€
Groupe 3 : produits financiers		2 036 648€
Reprise de résultat antérieur	549 495,98€	1 621 244,00€
TOTAL	69 250 658,98€	69 250 658,98€
Investissement (DM1 2014)	Emplois	Ressources
	16 467 033,24€	4 774 101,00€
Reprise de résultat antérieur		11 692 932,24€
TOTAL	16 467 033,24€	16 467 033,24€

B. RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2014

FONCTIONNEMENT	Charges	Produits
Groupe 1 : dépenses d'exploitation	7 189 408,20 €	
Groupe 2 : dépenses de personnel	46 751 748,21€	
Groupe 3 : dépenses de structure	12 256 468,98€	
Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés		65 383 716,23€
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		1 011 303,70€
Groupe 3 : produits financiers		2 137 582,90€
TOTAL	66 197 625,39€	68 532 602,83€
Résultat de l'exercice (excédent)		2 334 977,44€
Reprise de résultat antérieur		
Déficit (année 2012)	549 495,98€	
Excédent (année 2013)		1 621 244,00€
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE		
AU 31.12.2014		3 406 725,46€

INVESTISSEMENT	Emplois	Ressources
10 dotations, fonds divers et réserves		488 679,74€
13 subventions d'équipement reçues	2 073 300,01€	
15 provisions		788 667,80€
20 immobilisations incorporelles	219 984,47€	125 059,60
21 immobilisations corporelles	3 190 097,12€	745 135,27€
23 immobilisations corporelles en cours	728 737,97€	
27 autres immobilisations	8 729,08€	1 165,00€
28 amortissements		3 508 064,96€
TOTAL	6 220 848,65€	5 656 772,37€
Reprise de résultat antérieur (excédent)		11 692 932,24€
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE AU		
31.12.2014		11 128 855,96€

Les éléments marquants de l'activité 2014 des établissements départementaux retracés dans le compte administratif 2014 sont :

- une légère hausse du nombre de journées réalisées (309 137 journées) comparé à l'activité constaté en 2013 (+5 229 journées) ;
- une hausse des dépenses de fonctionnement de +7,67% (+4 713 242,71€) avec une hausse du groupe de 2 de 3,34% et du groupe 3 de 52,64% ;
- une augmentation significative des recettes de fonctionnement entre 2013 et 2014 (+4 192 656,43€), due en partie à une correction comptable ;
- une hausse des dépenses (+ 2 903 509,19€) et des recettes d'investissement (+2 339 432,91€).

1. Section de fonctionnement

a. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2014 à 66 197 625,39€.

Elles augmentent globalement de 7,67% en 2014 par rapport au compte administratif 2013.

- Les dépenses d'exploitation (groupe 1) continuent à diminuer reflétant la poursuite des efforts d'économie des établissements qui réduisent les dépenses d'activité tout en augmentant le nombre de journées réalisées.
- Les dépenses de personnel (groupe 2) sont en hausse, notamment en raison de la rémunération en année pleine des postes supplémentaires créées à la Maison d'accueil de l'enfance E. ROOSEVELT et au foyer Mélingue.
- Les frais de structure (groupe 3) sont en hausse importante en raison d'écritures comptables exceptionnelles en régularisation, détaillées ci-après

Fonctionnement	Charges réelles 2013	% de réalisation	Charges réelles 2014	% de réalisation	Evolution des dépenses 2013 / 2014
Groupe 1	8 214 112,44 €	86,48%	7 189 408,20 €	83,59%	- 12,47%
Groupe 2	45 240 756,76 €	97,10%	46 751 748,21 €	99,82%	+ 3,34%
Groupe 3	8 029 513,47 €	92,44%	12 256 468,98 €	92,40%	+ 52,64%
TOTAL	61 484 382,67 €	94,92%	66 197 625,39 €	96,36%	+ 7,67%

Les dépenses du groupe 1 (dépenses d'exploitation courante) sont en baisse de -12,47% par rapport au compte administratif 2013, reflétant les efforts de diminution des dépenses courantes ; en particulier des fluides.

D'autres dépenses de prestations sont en baisse :

- les dépenses de chauffage (compte 60613) diminuent de 49,2% soit - 121 465,18€, (pour mémoire l'hiver 2013 avait été rigoureux et avait augmenté la période de chauffe des bâtiments d'hébergements) ;
- les dépenses de combustibles et carburants (compte 60621) baissent de 22,4% soit -82 136,03€ ;
- les dépenses d'alimentation (compte 6063) baissent de 4,8% soit - 80 024,17€ ;
- les dépenses de déménagement (compte 6255) diminuent de 91,3%, en 2013, il n'y a pas eu en 2014 de déménagement important de locaux ;
- les dépenses de prestations diverses (compte 6288) baissent de 57,5% soit - 690 127,29€ en raison essentiellement de l'arrêt des prestations de gardiennage du CAU St Vincent de Paul.

Pourtant on constate que certaines dépenses sont en hausse :

- les dépenses de prestations à caractère médico-social augmentent de 3,6% soit +30 519,22€ (compte 6112) ;
- les dépenses de prestation d'alimentation à l'extérieur augmentent de 9,8% soit + 67 633,78€ (compte 6282) en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil de la Maison d'accueil de l'enfance E. ROOSEVELT ;
- les dépenses de nettoyage (compte 6283) augmentent de 40,2% soit +82 569,48€ suite à la mise en place des tarifs du nouveau marché à l'été 2014.

Les dépenses de groupe 2 (dépenses de personnel) connaissent une augmentation de 3,34% par rapport au compte administratif 2013.

Cette hausse est en partie due à :

- la rémunération en année complète de la nouvelle équipe de la Maison d'Accueil de l'Enfance E. ROOSEVELT, 7 postes ont été créés au BS 2013 ;
- l'amélioration des conditions de carrière avec la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C depuis février 2014.

Les dépenses consacrées au personnel intérimaire et extérieur à l'établissement continuent à diminuer (- 48,9% soit - 59 586,98€) et restent limitées à des situations d'urgence.

Au total, ces dépenses de personnel correspondent à la prévision budgétaire ajustée lors de la première décision modificative de 2014. La prévision de dépenses a été réalisée à 99,82%.

Les dépenses de groupe 3 (dépenses de structure) connaissent une hausse globale de 52,64% qui est à relativiser compte tenu des écritures comptables exceptionnelles (mentionnées au compte 6718) d'un montant de 2 457 977,10€.

Les dépenses en hausse concernent :

- Les frais de maintenance diverses (compte 61568) en augmentation de 5,1% soit +23 085,87€ en raison de la mise en place de la nouvelle prestation de maintenance du bâtiment de la Maison d'Accueil E. E. ROOSEVELT ;
- Les primes d'assurances automobile (compte 616) en augmentation de 32,4% soit 15 189,18€, la dépense ayant été réajustée sur la base de la flotte et du taux de sinistralité avec la mise en place du nouveau marché ;
- Les frais d'allocation d'apprentissage de l'autonomie (compte 65882) en augmentation de 9,5% soit 35 945,77€ en raison de la légère hausse des prises en charge de jeunes majeurs ;
- Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion (compte 6718) qui comportent en 2014 l'annulation d'une recette titrée en 2013 pour 2 457 977,10€ ;
- les dotations aux amortissements en augmentation de +27,2% de 2013 à 2014 soit + 918 495,07€, ce qui correspond à l'évolution des recettes d'investissement en compte 20 et 21 évoquées en section d'investissement. Il s'agit d'une dépense exceptionnelle et non récurrente.

Les dépenses en baisse concernent :

- les locations (compte 6132 et 6135) en baisse de 4,9% soit 30 721,66€ comparé à 2013 alors que les logements du foyer Tandou pour le projet des microstructures étaient encore loués ;
- La cotisation obligatoire à l'Association Nationale de la Fonction Hospitalière (compte 6184) en baisse de 19,2% soit 50 861,19€. Il y a eu un trop perçu régularisé en 2014 suite au versement en 2013 de l'acompte.

b. Recettes

	CA 2013	CA 2014	% de réalisation	Evolution des recettes 2013/2014
Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés	63 470 623,70 €	65 383 716,23€	100,78%	+ 3,0%
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	853 880,28 €	1 011 303,70€	140,79%	+ 18,4%
Groupe 3 : produits financiers	15 442,42 €	2 137 582,90€	104,96%	+ 13 742,3%
TOTAL	64 339 946,40 €	68 532 602,83€	101,34%	+ 6,52%

Groupe 1 Les frais de séjour

Une augmentation de 3% des recettes de frais de séjours est constatée sur l'exercice 2014 qui résulte de l'évolution du nombre de journées réalisées et de l'évolution des tarifs entre 2013 et 2014.

En 2014, le total des journées facturées s'élève à 309 137 journées, soit une hausse de 1,72% par rapport à 2013 (303 908 journées comptabilisées).

Activité (hors MAEER)	2012	2013	2014
Nombre maximal de journées (activité théorique)	317 475	319 050	312 856
Activité prévisionnelle :	292 889	289 024	285 966
Activité réelle :	287 922	284 841	283 313
Taux d'activité	90,69%	89,28%	90,55 %

Le taux global de parisiens pris en charge (Maison d'accueil de l'enfance E. ROOSEVELT compris) est en légère diminution entre 2013 et 2014. Il s'élève en 2014 à 90,84% (contre 95,32% en 2013).

Le taux d'occupation s'est élevé à 89,42% (contre un taux d'occupation de 88,57% en 2013) soit 2 049 journées non réalisées correspondant à environ 6 places vacantes sur une année.

Type d'accueil	2013		2014	
	Taux d'occupation	Taux de parisiens	Taux d'occupation	Taux de parisiens
Pouponnières	90,02%	94,85%	92,10%	94,51%
Centres maternels	90,69%	99,79%	92,71%	100%
Foyers	84,55%	93,26%	86,77%	89,72%
CEFP	91,98%	76,13%	91,38%	76,32%
MAE ER	79,15%	99,92%	78,61%	100%
Crèche	88,13%	98,62%	85,43%	100%
Total	88,57%	95,32%	89,42%	90,84%

Groupe 2 (autres produits relatifs à l'exploitation)

Ces recettes concernent les remboursements des charges de personnel, les ventes de produits (tickets repas pour le personnel) ou subventions versées par différents organismes extérieurs. Elles sont en hausse de 18,4 % comparé à l'exercice 2013.

Figurent à ce groupe :

- le versement de subvention par le ministère de l'agriculture au bénéfice du CEFP Le Nôtre au titre des formations horticoles dispensées ;
- les remboursements aléatoires des frais de formation par le Fonds Mutualisé des Etudes Promotionnelles (FMEP) et l'Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier (ANFH) ;
- les participations versées par les agents logés sans obligation d'astreinte ;
- les ventes de produits réalisés par les CEFP (restaurants d'application, ventes de plantes).

Groupe 3 (produits financiers)

Ces recettes augmentent de façon importante de façon exceptionnelle pour les comptes :

- 777 (subventions transférables), il s'agit d'une écriture en régularisation de 2 033 148,01€
- 778 (recettes exceptionnelles) qui correspond à l'encaissement de recettes anciennes non identifiées pour 93 034,84€.

a. Résultat

A la clôture de l'exercice 2014, le résultat de la section de fonctionnement est le suivant :

Recettes titrées	68 532 602,83 €
Reprise de l'excédent antérieur	1 621 244,00 €
TOTAL RECETTES	70 153 846,83 €
Mandats émis	66 197 625,39 €
Reprise du déficit antérieur	549 495,98 €
TOTAL CHARGES	66 747 121,37 €
Résultat de l'exercice 2014	3 406 725,46 €

Les établissements ont eu une activité 2014 en légère hausse comparée à celle de 2013. Cette hausse est due à l'ouverture de nouvelles places au foyer Mélingue et à la MAE ER.

La recette exceptionnelle constatée en 2014 de 2 033 148,01€ augmente de façon importante l'excédent annuel.

Les dépenses sont en hausse de 7,67 % avec un taux d'évolution des dépenses de personnel de 3,34%, alors que les dépenses de groupe 1 sont en baisse.

La dépense exceptionnelle de 2 457 978 € explique en partie la hausse du groupe 3.

La situation consolidée est excédentaire. Elle résulte de l'agrégation de résultats déficitaires pour cinq établissements départementaux (CEFP d'Alembert, le foyer Dubreuil, le CEFP de Pontourny et le foyer Tandou) alors que les autres établissements présentent une situation excédentaire en 2014.

L'excédent constaté sera repris en intégration des produits sur les exercices 2015 et 2016, conformément à la nomenclature M22. Cette précision sera donnée au budget supplémentaire 2015.

b. Situation financière des établissements départementaux au 31 décembre 2014

Total des mandats émis :	70 534 603,64 €
Mandats annulés en 2014 :	4 336 978,25 €
Total des titres émis en 2014	82 598 951,66 €
Titres annulés en 2014 :	14 066 348,83 €

Le résultat net au 31.12.2014 s'élève à 2 334 977,44 €.

Le résultat comptable de l'année 2014 comprend :

Le déficit 2012 :	549 495,98 €
L'excédent 2013 :	1 621 244,00 €
Ces reprises de résultat modifient ainsi :	
Le total des dépenses 2014 :	66 747 121,37 €
Le total des recettes 2014 :	70 153 846,83 €

La situation financière au 31.12.2014 après prise en compte du résultat cumulé (excédent 2013 et déficit 2012) s'élève donc à 3 406 725,46 €.

Le résultat excédentaire de l'année 2014 d'un montant de 3 406 725,46 €, à reporter, sera inscrit au compte 110. Ce montant sera repris sur les exercices 2015 et 2016 au plus tard.

2. Section d'investissement

a. Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement ont augmenté globalement de 87,53% entre 2013 et 2014 mais deux écritures comptables en régularisation de 2 073 300,01€ expliquent cette augmentation. L'analyse de l'évolution des comptes correspondant aux travaux réalisés en 2014 montre une hausse de 830 209,18€ des dépenses de travaux (pour un montant total de 4 147 548,64€). Le montant des dépenses liées aux opérations de travaux reste inférieur aux années 2008-2012 mais est en légère augmentation comparé à 2013.

CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
7 447 299,30€	6 693 642,13€	5 628 572,37€	7 342 568,85€	6 290 718,69 €	3 317 339,46 €	6 220 848,65 €

Les dépenses de travaux intègrent l'entretien, la rénovation et l'adaptation de bâtiments assez anciens et concernent plus particulièrement en 2014 les travaux de rénovation des locaux d'hébergement du CEFP Villepreux.

Les principales opérations de travaux prévues et financées sur l'exercice 2014 ont été les suivantes :

Foyer Mélingue

Extension	197 678,50 €
Réhabilitation et ravalement des locaux au 20 rue Levert	85 417,87 €

CEFP Villepreux

Amélioration du SSI	8 131,25 €
Réaménagement des hébergements	241 634,29 €

Foyer Les Récollets

Mise en conformité de la cuisine	45 098,12 €
----------------------------------	-------------

CEFP Le Nôtre

Travaux de couverture du château	33 389,19 €
----------------------------------	-------------

CEOSP d'Annet-sur-Marne

Imprévus et urgents	16 540,24 €
---------------------	-------------

Foyer Dubreuil

Rénovation couverture bâtiment principal	9 095,43 €
--	------------

CEFP d'Alembert

Dépôts et cautionnement	8 729,08 €
-------------------------	------------

Foyer EDASEOP

Rénovation de la cage d'escalier et du garde-corps (site Parent de Rosan)	1 193,93 €
--	------------

Les montants listés concernent parfois des travaux en cours (ex : Foyer des Recollets : mise en conformité de la cuisine ; au CEFP Villepreux, réaménagement des hébergements) parfois des études (ex : CEFP Le Notre, rénovation des toitures).

S'ajoute à ces dépenses :

- la reprise d'une subvention transférable, prévue à l'article 2 de la délibération 2014 DASES 1317G relative à la décision modificative n°1 du budget annexe 2014, correspondant à la dépense constatée en compte 139 pour un montant de 2 033 148,01 euros ;
- La reprise d'une recette constatée en 2013, prévue à l'article 4 de la délibération 2014 DASES 1090G DF relative au budget supplémentaire du budget annexe 2014, correspondant à la dépense constatée en compte 1319 pour un montant de 40 152,00 euros.

Les dépenses liées aux travaux d'aménagements divers comprennent des opérations de moindre ampleur réalisées pour améliorer les conditions d'hébergement, mettre aux normes les locaux, entretenir le patrimoine, d'autres sont parfois prises en charge par les services ouvriers des établissements. Il s'agit notamment en 2014 des opérations suivantes :

Travaux divers pour tous les établissements

Amélioration de l'accueil	230 860,52 €
Aménagements divers et installations	1 616 173,80 €
Autres matériels et mobiliers	28 071,19 €
Études préalables	41 911,45 €
Immobilisation incorporelles hors études	5 090,80 €
Matériel informatique	29 774,97 €
Mobilier	33 239,22 €
Mobiliers et matériels	802 275,32 €
Reprise des subventions transférables	1 989 500,69 €
Travaux clos et ouvert	155 289,98 €
Travaux de sécurité	339 502,26 €
Travaux sur les installations techniques	302 095,87 €

- *CEFP d'Alembert* : mise en conformité de locaux ;
- *CEOSP d'Annet sur Marne* : remise aux normes de la cuisine collective ;
- *CEFP de Bénerville* : rénovation des chambres, de salles de cours et remplacement des mobiliers ;
- *Foyer Dubreuil* : remplacement du système de sécurité incendie ; réfection de la toiture et des vestiaires du personnel ;
- *CEFP Le Nôtre* : démolition de serres, changement du bac à graisse de la cuisine et rénovation des sols des chambres ;
- *Foyer EDASEOP* : remplacement des matériels de cuisine, mise en conformité des locaux de la crèche ;
- *Foyer Mélingue* : ravalement des façades suite aux travaux d'extension, achat de matériels pour le nouveau service autonomie ;
- *Foyer Michelet* : rénovation des circulations du centre maternel, travaux de sécurisation de locaux à la pouponnière, réfection des trois cours extérieures ;
- *Centre maternel Ledru-Rollin/Nationale* : rénovation des aires de jeux, transformation de chambres en studios, rénovation des vestiaires du personnel ;
- *Foyer des Recollets* : Réfection de la cuisine, pose de garde-corps, réaménagement des accès à l'établissement ;
- *CEFP de Pontourny* : Rénovation du système de sécurité incendie, interventions urgentes sur la toiture du bâtiment central ;

- *Maison d'Accueil de l'Enfance E. ROOSEVELT* : travaux d'aménagements des locaux et achats de matériels suite à l'installation dans les nouveaux locaux.
- *Foyer Tandou* : rénovation de la salle polyvalente
- *CEFP Villepreux* : réaménagement de la lingerie, travaux de sécurisation des cuisines, rénovation du système de sécurité incendie.

b. Recettes

Le montant des recettes d'investissement en 2014, comprenant la reprise de résultat 2013, se détaille comme suit :

Fonds de compensation TVA	488 679,74 €
Provisions	788 667,80 €
Recettes d'amortissement	3 508 064,96 €
Reprise (report à nouveau) 2012 sur 2013 :	11 692 932,24 €
Autres recettes :	871 359,87 €
TOTAL	17 349 704,61 €

Les ressources d'investissement proviennent principalement de la reprise d'excédent d'investissement (report à nouveau modifié par l'article 1 de la délibération 2014 DASES 1089G DF) qui correspond au cumul des résultats excédentaires de la section d'investissement des exercices antérieurs.

Il se compose également de l'autofinancement généré par les recettes d'amortissements.

Les recettes comprennent :

- le produit des amortissements du patrimoine immobilisé sur le budget annexe des EDASE, pour 3 508 064,96 € soit une hausse des recettes de 3,8% comparé à l'exercice précédent ;
- le produit du fonds de compensation de la TVA, soit 488 679,74 €. Cette recette est en baisse de 50,3% et correspond au remboursement de la TVA au titre des dépenses éligibles de l'exercice 2013 ;
- la constitution des provisions sur congés à payer correspondant aux provisions pour les comptes épargne temps des agents pour 788 667,80 €. Il s'agit d'une nouvelle provision, obligatoire pour les agents de la fonction publique hospitalière ;
- les mouvements d'ordre en comptes 20 et 21 et mises en réforme des mobiliers des sites fermés en 2013 (CAU St Vincent de Paul et son annexe) génèrent une recette exceptionnelle de 871 359,87 €.

c. Résultat

Les capacités d'autofinancement du budget annexe permettent de financer les programmes de travaux pendant plusieurs années avant de solliciter une subvention transférable du budget départemental.

Les dépenses 2014 dépassent le montant des recettes et diminuent l'autofinancement de 564 076,28 €.

Ce montant viendra s'ajouter aux ressources prévues au BP 2016 au titre de reprise de résultat. Le montant total de la section d'investissement ajusté au budget supplémentaire 2015 devrait approcher 14,8 millions d'euros.

Vous trouverez en annexe la présentation détaillée du compte administratif 2014 du budget annexe des établissements de l'aide sociale à l'enfance et le compte de gestion 2014.

Je vous propose d'arrêter le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 aux montants exposés ci-dessus.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental